

## COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

N° SIRET

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

D É T E R M I N A T I O N	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33) .....				CA	
	35	Plus-values à court terme 16 .....				CB	
	36	Divers à réintégrer 17 .....				CC	
	37	Bénéfice Sté civile de moyens 18 .....				CD	
	38	<b>TOTAL</b> (lignes 34 à 37) .....				CE	
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7) .....				CF	
	40	Frais d'établissement 19 .....				CG	
	41	Dotation aux amortissements 20 .....				CH	
	42	Moins-values à court terme .....				CK	
	D U	21 Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité »	AX	CL
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont abondement sur l'épargne salariale	CT	
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont abattement sur le bénéfice « jeune artistes »	CO	
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	
	44	Déficit Sté civile de moyens 18 .....				CM	
45	<b>TOTAL</b> (lignes 39 à 44) .....				CN		
46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45) .....				CP		
47	Déficit (ligne 45 – ligne 38) .....				CR		

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :	CZ
6	Contribution économique territoriale 23	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU

**7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et 12**  
(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle (s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques								
<b>Total A</b> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; <b>Total B</b> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							<b>A</b>	<b>B</b>

<b>8 Montant des crédits ou réduction d'impôt 22</b>							
Crédit d'impôt « Formation du chef d'entreprise »	GH		Crédit d'impôt « Investissement en Corse »	GI		Crédit d'impôt Famille	GJ
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	GK		Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	GL		Crédit d'impôt « Métiers d'art »	GM
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	GN		Réduction d'impôt « Dépenses mécénat »	GO		Autres réductions ou Crédits d'impôts	GP

2° EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

<b>NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION</b>	
<b>N° SIRET</b>	<input style="width: 100%;" type="text"/>

<b>4</b>	<b>34</b>	<b>Excédent (ligne 7 – ligne 33)</b> .....				CA	
	<b>35</b>	Plus-values à court terme <b>16</b> .....				CB	
	<b>36</b>	Divers à réintégrer <b>17</b> .....				CC	
	<b>37</b>	Bénéfice Sté civile de moyens <b>18</b> .....				CD	
	<b>38</b>	<b>TOTAL (lignes 34 à 37)</b> .....				CE	
	<b>39</b>	<b>Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)</b> .....				CF	
	<b>40</b>	Frais d'établissement <b>19</b> .....				CG	
	<b>41</b>	Dotation aux amortissements <b>20</b> .....				CH	
	<b>42</b>	Moins-values à court terme .....				CK	
	<b>43</b>	<b>21</b> Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité »	AX	CL
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont abondement sur l'épargne salariale	CT	
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont abattement sur le bénéfice « jeune artistes »	CO	
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	
	<b>44</b>	Déficit Sté civile de moyens <b>18</b> .....				CM	
<b>45</b>	<b>TOTAL (lignes 39 à 44)</b> .....				CN		
<b>46</b>	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45) .....				CP		
<b>47</b>	Déficit (ligne 45 – ligne 38) .....				CR		

<b>5</b>	<b>Taxe sur la valeur ajoutée</b>	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :	CZ
<b>6</b>	<b>Contribution économique territoriale <sup>23</sup></b>	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU

**7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) <sup>B</sup> et <sup>12</sup>**

(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle (s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →								
<b>Total <sup>A</sup></b> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; <b>Total <sup>B</sup></b> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							<b>A</b>	<b>B</b>

<b>8 Montant des crédits ou réduction d'impôt <sup>22</sup></b>							
Crédit d'impôt « Formation du chef d'entreprise »	GH		Crédit d'impôt « Investissement en Corse »	GI		Crédit d'impôt Famille	GJ
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	GK		Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	GL		Crédit d'impôt « Métiers d'art »	GM
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	GN		Réduction d'impôt « Dépenses mécénat »	GO		Autres réductions ou Crédits d'impôts	GP

